



Mairie de Conquereuil

Nombre de Membres :

en exercice: 15

présents : 12

votants : 14

## OBJET :

**Convention  
« direction  
communautaire des  
systèmes  
d'information et du  
numérique »,**

CERTIFIE EXECUTOIRE

Adressé à la S/Préfecture  
le :

.Notifié ou Publié  
le

# EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 044-214400442-20220705-20220705NUM-DE

Le 5 juillet 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 28 juin 2022

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – M. VINOUBE Philippe – Mme BENARD Sylvie – M. BOUJU Joseph – M. CHAUSSEE Lucien – M. BEAUPERIN Jean – M. FORTUN Luc – Mme BIGNON Sylvie – Mme DELETANG Fabienne – Mme MOUSSEAU Madara – Mme CLERET Christelle.

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. SALMON Sébastien – Mme MAISONNEUVE Agnès a donné un pouvoir à Mme MOUSSEAU Madara – M. CHAUVIN François a donné un pouvoir à M. BEAUPERIN Jean.

**Secrétaire de séance :** Mme CAER Marie.

## Exposé du Maire,

Il est fait part de la volonté de Redon Agglomération de créer un service commun informatique avec les communes depuis plusieurs mois. Ce service sera dédié aux systèmes d'information et du numérique.

En effet, la place toujours plus importante des technologies informatiques, la promotion et l'extension de l'usage de la dématérialisation dans le champ public local, le poids de la cybersécurité et la volonté partagée d'élargir des services à la technicité importante à d'autres communes et établissements publics relevant du territoire, conduisent à créer un service commun dans le domaine des systèmes d'information et du numérique, au sein de Redon Agglomération. Le service commun est ouvert aux communes membres et à leurs établissements associés par voie d'adhésion à la convention présentée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2, qui prévoit la constitution et la gestion de services communs, fonctionnels aussi bien qu'opérationnels, entre EPCI, communes et leurs établissements publics,

## Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'adhérer à la convention avec Redon Agglomération pour le service commun « Direction communautaire des systèmes d'information et du numérique » pour la partie « réalisation de l'audit » dans un premier temps,**
- **De valider la clause de révision quant à l'adhésion à la convention au vu du résultat de l'audit,**
- **D'accepter la participation de la commune au service : 1 500 € de part fixe et 1.50€/hab pour la part variable soit 3 150 €. L'audit préalable est de 990 €.**

Pour copie conforme,  
La secrétaire de séance  
Mme Marie Caer

Pour copie conforme,  
Le Maire  
Jacques POULAIN

